

COMMUNIQUE AU TITRE DE L'INFORMATION  
REGLEMENTEE

Paris, le 16 mai 2011

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 31 MAI 2011**

**MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES  
(Article 221-1-j du Règlement général de l'AMF)**

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui se tiendra le mardi 31 mai à 10h au siège social, 75 avenue de la Grande Armée, Paris 16<sup>ème</sup>.

L'avis préalable de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* (BALO) du 25 avril 2011 et l'avis de convocation au BALO du 16 mai 2011.

Les documents prévus à l'article R.225-83 du Code de commerce sont intégrés dans la brochure de convocation de l'Assemblée et dans le document de référence 2010, disponibles sur le site internet de la société <http://www.psa-peugeot-citroen.com/Actionnaire>, respectivement dans les rubriques Assemblée Générale et Information réglementée AMF.

Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, soit jusqu'au 27 mai 2011, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les actionnaires au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège social dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.